



SAINT
-ÉTIENNE
HORS
CADRE

Flâneries design et créatives

Tarifs &
informations 2025

**DÉCOUVREZ SAINT-ÉTIENNE;
TESTEZ UNE VISITE GUIDÉE !**

CATALOGUE DES VISITES



VISITE GUIDÉE “AU FIL DES SIÈCLES”

La visite débute juste à côté de la demeure Chamoncel, Maison du Patrimoine & des Lettres, dont la façade à colombages ne passe pas inaperçue.

Ensuite on se balade au cœur de la vieille ville, dans le quartier piéton Saint-Jacques. À l'image d'un petit village, on déambule dans les rues où belles façades historiques du XVII^e, boutiques, bars et petits restos se succèdent le long des pavés.

On avance dans la visite et dans le temps. On est à la fin du XIX^e et au tout début du XX^e. De prestigieux immeubles aux superbes façades font leur apparition avenue de la Libération.

Saviez-vous que Saint-Étienne est la seule ville française désignée Ville créative avec le label UNESCO de design ? On vous en touchera un mot!

Après la visite, prenez le temps de tester l'un des bancs d'essai imaginés par des artistes et designers du monde entier. On peut s'y asseoir pour bavarder ou contempler la ville, en voilà une bonne idée.

Durée : 1h30 ;

Nombre de personnes : 25 maximum pour un guide ;

Rendez-vous : Place Boivin, devant la Grand'Église.



VISITE GUIDÉE “BOURG HISTORIQUE”

Un tour en ville en 1h? Avec cette visite c’est possible.

2000 âmes, des remparts pour se protéger, une église pour se réunir et prier, un marché. Bienvenue à Saint-Étienne-de-Furan. On est au XII^e siècle et on s’imprègne de la vie de l’époque quand les jolies maisons de la bourgeoisie naissante et les petits artisans s’installaient un peu partout. On repère vite la demeure Chamoncel, Maison du Patrimoine & des Lettres, dont la façade à colombage ne passe pas inaperçue. L’histoire débute ici et continue plus loin, vers l’emblématique Place du Peuple. Depuis toujours c’est un lieu de rendez-vous et de partage. Aujourd’hui elle est au croisement des lignes de tramway qui sillonnent la ville du nord au sud et vers l’est en direction du nouveau quartier d’affaires.

On se fait un petit retour vers le passé pour mieux comprendre le Saint-Étienne d’aujourd’hui ?

Durée : 1h00 ;

Groupe : 25 personnes maximum pour un guide ;

Rendez-vous : Place Boivin, devant la Grand’ Église – Fin de la visite place du Peuple.



VISITE GUIDÉE “DÉCOUVERTE DU CENTRE-VILLE”

On vous propose une petite balade sympathique, à l’image de la ville et on découvre l’identité de Saint-Étienne. On vous parle de l’histoire, mais pas que...

On file vers le vieux quartier Saint-Jacques. À l’image d’un petit village, on déambule dans les rues où belles maisons historiques du XVII^e, boutiques, bars et petits restos se succèdent le long des pavés. On fait un détour par l’avenue de la Libération. On ne regrette pas le crochet, on y découvre de prestigieux immeubles aux superbes façades.

La visite se termine place de l’Hôtel-de-Ville. Deux statues encadrent les marches qui mènent à la Mairie. Ces deux allégories en racontent long sur le passé industriel de la ville. Allez les voir de plus près et si vous grimpez jusqu’au perron, vous aurez en prime une jolie vue sur la place. Un petit selfie avant de se séparer ?

Durée : 1h15 ;

Groupes : 25 personnes maximum ;

Rendez-vous : Saint-Étienne Tourisme , 16 avenue de la Libération.



VISITE GUIDÉE “DE LA MANUFACTURE À LA CITÉ DU DESIGN”

Et dire que sous Napoléon III on y fabriquait des armes... Deux siècles et quelques bonnes idées plus tard, la Manufacture Impériale d'armes s'est transformée en Cité du design.

Derrière le grand portail majestueux on aperçoit La Platine, une drôle de boîte aux allures futuristes. Horizontale, transparente et pleine de lumière, elle accueille tous les deux ans une partie de la Biennale Internationale du Design.

Du haut de ses 32 mètres, la Tour observatoire veille sur le quartier créatif Manufacture Plaine-Achille. Les bâtiments où l'on fabriquait des fusils abritent l'École Supérieure d'Art & Design mais aussi des start-ups, médias ... Ce mythique site industriel est aujourd'hui un lieu de créativité et d'innovation. En fait ici on est toujours dans une fabrique, ce ne sont plus des armes qui en sortent mais plein d'idées !

Durée : 1h30 ;

Nombre de personnes : 25 maximum pour un guide ;

Rendez-vous : Place d'Armes (entrée située du côté de la Grande rue).

En 2025 , le site sera neutralisé pendant la Biennale Internationale du design 22 mai / 6 juillet (y compris pendant le montage et le démontage des expositions). Contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre projet.

La visite se déroule uniquement en extérieur.

- Les expos de la Cité du Design: si une expo est programmée au moment de votre visite, vous pouvez accéder aux salles (visite libre de 30 minutes pendant les horaires d'ouverture du site). Il suffit de nous en faire la demande au moment de votre réservation (Hors Biennale du design).
- La Tour Observatoire ne se visite pas.



VISITE GUIDÉE « L'AVENUE DE LA LIBÉRATION »

Un tour en ville en 1h ? Avec cette visite c'est possible.

Ici tout le monde connaît cette belle avenue et on en est fier. Quelle perspective sur les maisons bourgeoises et les bâtiments institutionnels ! Allez, on remonte l'avenue et le temps jusqu'au début du XX^e siècle. A l'époque l'avenue a été percée pour aérer la ville, et quel résultat !

Elle regorge de jolies façades. Partout ça déborde de balcons ouvragés, de bow-windows, de sculptures. Vous avez dit Art Nouveau ? Régalez-vous avec l'exubérante façade de la « Martre de France » ! De l'autre côté de la rue, l'Hôtel des Ingénieurs en impose avec son fronton sculpté. Plus loin, on apprécie les formes harmonieuses des immeubles Lamaizière. Juste en face, on s'interroge sur le curieux bâtiment des années 30. On découvre aussi le côté novateur des matériaux utilisés pour certaines constructions. À Saint-Étienne, on cassait déjà les codes !

Et après la visite ? Faites une pause patrimoine sur les Bancs d'essais du Square Violette à côté de la désuète et fragile petite muse Massenet.

Durée : 1h00 ;

Nombre de personnes : 25 maximum pour un guide ;

Rendez-vous : Place du Peuple, devant la station Vélivert .



VISITE GUIDÉE “SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE”

Tout près de Saint-Étienne, le petit village médiéval de Saint-Victor-sur-Loire offre un point de vue époustoufflant sur la Loire.

On remonte le temps en découvrant le château et l'église du XI^e. On flâne, on observe les jolies maisons du XVII^e. Avant le village abritait des activités artisanales et industrielles comme la clouterie et la passementerie. Aujourd'hui on profite de la quiétude des ruelles fleuries.

On ne le dirait pas mais un peu plus bas, il y avait une gare, un hôtel, un bistrot, quelques maisons et même une centrale électrique ! Ça c'était avant la construction du barrage... On a perdu une ligne de chemin de fer mais on a gagné une base nautique.

La bonne idée ? Après la visite, filez au plateau de la Danse; on dit que les fées et les lutins avaient l'habitude d'y danser au clair de lune pendant les belles nuits d'été.

Durée : 1h30 ;

Nombre de personnes : 25 maximum pour un guide ;

Rendez-vous : devant le restaurant « Le Victor » en bas du village ;

Fin de visite au château ;

Visite qui se déroule à 12km de Saint-Étienne.

Accès : perché sur un promontoire, on grimpe au village par une rue assez pentue, mais le point de vue tout en haut vaut le détour. Quant aux bus, les rues étroites ne permettent pas l'accès au vieux bourg.



TOUR DE VILLE EN BUS – La grande boucle

Autocar non compris dans la visite.

Peu importe le sens de visite, on découvre la ville en long, en large et en travers ! C'est par l'ouest qu'on commence le tour en ville. On y fabriquait des vélos et les puits de mine faisaient partie du paysage. À **Couriot, musée de la Mine**, aujourd'hui on ne creuse plus, on y raconte l'aventure du charbon. On file dans le quartier d'anciennes aciéries. Ici on découvre le mythique **Stade Geoffroy-Guichard**. On traverse le quartier créatif de la **Cité du design**. Place à la culture avec le Zénith et la Nouvelle Comédie. Dans le nouveau quartier d'affaires de **Châteaureux** le design s'est installé un peu partout. Pour terminer cette grande boucle, on fait un petit tour du côté de **Manufrance**, tout le monde connaît. Aujourd'hui l'ancien site accueille des entreprises, le Planétarium, le Centre de Congrès. **Après cette grande virée, Saint-Étienne n'aura plus de secrets pour vous.**

Durée : 2h00 ;

Rendez-vous : le guide rejoint votre bus devant le Burger King au Rond-Point.

Fin du tour en bus : retour au point de départ

INFOS + BUS : la hauteur du pont vers la Gare de Châteaureux (sur le parcours) est de 3,65M. Prévoir un bus qui ne dépasse pas cette hauteur.

Liste de sites non contractuelle modifiable lors de la visite, en fonction du temps disponible et d'éventuelles contraintes de transport.



VISITE EN BUS – La traversée de Saint-Étienne Terrasse / Centre de Congrès

Autocar non compris dans la visite

Avec cette petite virée, vous allez découvrir Saint-Étienne sous un autre angle et croiser les noms de célèbres architectes.

C'est par le mythique Stade Geoffroy-Guichard qu'on commence le circuit. On traverse le quartier créatif de la **Cité du design**.

Place à la culture avec le Zénith et la Nouvelle Comédie. Dans le nouveau quartier d'affaires de **Châteaureux**, le design s'est installé un peu partout.

Du béton, du verre et un jaune qui ne passe pas inaperçu ? C'est l'îlot Gruner, le siège de Saint-Étienne Métropole. Pour terminer cette traversée, on fait un petit tour du côté de **Manufrance**, tout le monde connaît. Aujourd'hui l'ancien site accueille des entreprises, le Planétarium, le Centre de Congrès.

Durée : 1h00 ;

Rendez-vous : rendez-vous avec votre guide dans le quartier de la Terrasse

Fin de la visite : Centre de Congrès

INFOS + BUS : la hauteur du pont vers la Gare de Châteaureux (sur le parcours) est de 3,65M. Prévoir un bus qui ne dépasse pas cette hauteur.

Liste de sites non contractuelle modifiable lors de la visite, en fonction du temps disponible et d'éventuelles contraintes de transport.



VISITE EN BUS – La traversée de Saint-Étienne

VARIANTE : Terrasse / Musée d'Art et d'Industrie

Autocar non compris dans la visite

Avec cette petite virée, vous allez découvrir Saint-Étienne sous un autre angle et croiser les noms de célèbres architectes.

C'est par le mythique Stade Geoffroy-Guichard qu'on commence le circuit. On traverse le quartier de la **Cité du design**.

Place à la culture avec le Zénith et la Nouvelle Comédie. Dans le nouveau quartier d'affaires de **Châteaureux**, le design s'est installé un peu partout.

Du béton, du verre et un jaune qui ne pas inaperçu ? C'est l'ilot Gruner, le siège de Saint-Étienne Métropole. Pour terminer cette traversée, on s'approche des quartiers anciens pas loin de la Place Chavanelle, on croise le cours Victor Hugo qui accueille les **Halles Mazerat** pour arriver au pied du musée d'Art et d'Industrie.

Durée : 1h00 ;

Rendez-vous : rendez-vous avec votre guide dans le quartier de la Terrasse

Fin de la visite : parking du musée d'Art et d'Industrie

INFOS + BUS : la hauteur du pont vers la Gare de Châteaureux (sur le parcours) est de 3,65M. Prévoir un bus qui ne dépasse pas cette hauteur.

Liste de sites non contractuelle modifiable lors de la visite, en fonction du temps disponible et d'éventuelles contraintes de transport.



MAISON DU PATRIMOINE & DES LETTRES

On ne loupe pas la belle demeure Chamoncel, pépite locale de la Renaissance. Aujourd'hui elle accueille l'histoire de Saint-Étienne.

Ici, pas de visite guidée, on fait librement un voyage temporel grâce à la technologie numérique. C'est avec une tablette tactile qu'on vit une belle expérience patrimoniale.

C'est une découverte qui peut compléter l'une de visites suivantes sous réserve de disponibilité à la date de votre visite :

Au fil des siècles / Bourg historique / Découverte du centre-ville

Conditions de visite :

Visite libre (**gratuite, non guidée**) avec tablette ;

Durée conseillée : minimum 45 minutes ;

Maximum 25 personnes ;

Réalisable du mercredi au dimanche de 13h30 à 18h30.

Adresse : 5, place Boivin – Saint-Étienne

TARIFS 2025

TARIFS DES VISITES GUIDEÉES À PIED OU EN BUS

Guides conférenciers agréés Saint-Étienne Ville d'Art & d'Histoire.

Les forfaits sont prévus pour **un guide jusqu'à 25 personnes**. Au-delà de 25 personnes, un second guide est nécessaire.

En semaine & en journée

Forfait pour 1 guide : 175,00 € TTC

Après 18h00 en semaine ou le dimanche / jour férié

Forfait pour 1 guide : 236,00 € TTC

Tour de ville en bus (1h ou 2h)

Un guide pour un bus. Le prix du bus n'est pas compris dans le forfait visite.

Si vous n'avez pas d'autocar, nous pouvons en réserver un auprès de nos partenaires

Consultez-nous pour établir un devis sur mesure;

Retrouvez les visites sur le site internet : www.saint-etienne-hors-cadre.fr/ville-dart-et-dhistoire



Contactez-nous, on s'occupe de tout.

SÉJOURS & CIRCUITS

Christophe ROY

04 77 49 39 08 • 06 32 19 89 38

Patricia MENU

04 77 49 39 15

groupes@saint-etiennetourisme.com

www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours

VISITE USINE BADOIT & SAINT-GALMIER

Estelle CHARVOLIN

06 62 93 49 4

e.charvolin@saint-etiennetourisme.com



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



saint-étienne

Ville de design
• Membre du Réseau UNESCO
des villes créatives
depuis 2018



QUALITÉ
TOURISME

ISO 20121

BUREAU VERITAS
Certification



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole
tourisme & congrès

Services d'information standard - Services de voyage pour tous moyens – Réservation d'activités à la carte ou en circuit journalière. Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole, sous le nom commercial de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, Saint-Étienne Tourisme et Congrès dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme : www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

- Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.

- Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiées.

- Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

- Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

- Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Saint-Étienne Tourisme et Congrès a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST – 15 avenue Carnot - 75017 Paris 01 44 09 25 35 info@apst.travel si des

services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Saint-Étienne Tourisme et Congrès.

- Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L211.1 et suivants du code du tourisme)

VENTE (CPV) DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE SAINT-ÉTIENNE TOURISME ET CONGRÈS.

Conformément à l'article L211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de Saint-Étienne Tourisme et Congrès préalablement à la signature du contrat.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par Saint-Étienne Tourisme et Congrès à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande.

Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de Saint-Étienne Tourisme et Congrès et consultables et téléchargeables sur le site internet : <https://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/notre-service/>

1. Formation du contrat

1.1 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par Saint-Étienne Tourisme et Congrès implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

1.2 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, soit sur place, soit par courriel à groupes@saint-etiennetourisme.com, soit par courriel à Saint-Étienne et Congrès Tourisme, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne

Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :

- d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé, sous réserve de la confirmation par Saint-Étienne Tourisme et Congrès compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.

- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 7 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % pour les sorties à la journée et de 50 % pour les courts et longs séjours, du montant total des prestations dans les autres cas et selon la nature des prestations.

De plus, toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par Saint-Étienne Tourisme et Congrès que comme une prise d'intérêt. Elle ne peut occasionner aucune réservation ferme de sa part.

2. Conditions de réalisation des prestations

Pour toutes les prestations vendues par Saint-Étienne Tourisme et Congrès compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation.

2.1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou

la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur notre site Internet ou sur notre devis ou sur nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle" ou "supplément single ».

2-2 Pour la réservation de visites guidées

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée par Saint-Étienne Tourisme et Congrès en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article de 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour. Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.

Sauf indication contraire, la taille maximale de 25 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2^{ème} guide est obligatoire sous réserve de disponibilité.

3. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

4. Prix

Tous les prix sont affichés en euros et en TTC.

Les prix indiqués dans la brochure groupes Saint-Étienne Tourisme et Congrès sont calculés sur la base de 20 ou 25 personnes minimum selon les circuits. Les prix, horaires et itinéraires édités dans ce document, ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Les prix ont été établis au 30 Septembre de l'année N-1 en fonction des taux de TVA en vigueur et des conditions reçues des prestataires de services avec lesquels nous travaillons. Toute modification d'au moins l'une de ces conditions susceptibles d'entraîner un changement de tarif sera communiquée au client dans les meilleurs délais, avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ du voyage.

Ces prix comprennent : les visites et excursions facultatives réalisables avec un minimum de 20 ou 25 participants, les frais d'hébergement en chambre double, de restauration (service et taxes compris) et les boissons avec repas (sauf mention contraire) selon le programme, les visites, les excursions, les animations et les soirées prévues au programme, la gratuité pour le chauffeur professionnel du car, la taxe de séjour, le supplément en chambre individuelle.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et le cas échéant la taxe de séjour. Toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne peut être tenue responsable.

5. Paiement

Pour les voyages d'une journée : le solde est à verser à réception de la facture. Il est calculé selon le nombre effectif de participants

annoncé à J-3 pour les déjeuners croisés ou J-2 pour les repas au restaurant, sauf exception notifiée dans le contrat. Le nombre de personnes annoncées dans les délais ci-dessus sera retenu pour facturation.

Pour les séjours (2 jours et plus) : le client devra verser à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début du séjour. Le client devra également fournir à Saint-Étienne Tourisme et Congrès la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de Saint-Étienne Tourisme et Congrès dans la limite prévue par les articles L112-6 et L112-3 du Code Monétaire et Financier, Par chèque national bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée, Par virement bancaire SEPA (voir IBAN sur facture et/ou contrat), Saint-Étienne Tourisme et Congrès adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

6. Conditions d'annulation

6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut annuler le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à groupes@saint-etiennetourisme.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Saint-Étienne Tourisme, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne.

- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits, entraîne la retenue des frais d'annulation comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

a) D'individuels dans un groupe :

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix du séjour,

- annulation entre le 30^{ème} et le 21^{ème} jour inclus : 25 % du prix du séjour,

- annulation entre le 20^{ème} et le 8^{ème} jour inclus : 50 % du prix du séjour,

- annulation entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour inclus : 75 % du prix du séjour,

- annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour.

En cas de non présentation du client ou retard, il ne sera procédé à aucun remboursement.

b) D'un groupe :

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 10% / personne,

- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,

- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,

- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,

- moins de 2 jours du départ ou non présentation du groupe : 100 % du forfait / personne.

Selon les prestataires touristiques sélectionnés, des conditions d'annulation particulières peuvent être appliquées. Elles seront notifiées sur le contrat.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'il est conclu un accord amiable entre l'office de tourisme et le client.

6.2 Du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, Saint-Étienne Tourisme et Congrès peut annuler le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que Saint-Étienne Tourisme et Congrès notifie l'annulation du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,

- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 à 6 jours,

- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. Autres cas d'annulation par Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Lorsqu'avant le début de la prestation Saint-Étienne Tourisme et Congrès annule la prestation, le client, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'il est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OT.

6.3 Cas de force majeure

Le client et Saint-Étienne Tourisme et Congrès ont le droit d'annuler le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais d'annulation lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif) la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation, d'une pandémie, d'un arrêté préfectoral – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

6.4 Remboursement pour annulation

En dehors d'un accord entre Saint-Étienne Tourisme et Congrès et le client sur un report de la prestation, en cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme Saint-Étienne Tourisme et Congrès procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais d'annulation appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après l'annulation du contrat.

7. Modification

7.1 Modification du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, Saint-Étienne Tourisme et Congrès est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

7.2 Modification du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, Saint-Étienne Tourisme et Congrès peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme. La modification unilatérale de Saint-Étienne Tourisme et Congrès sera possible sans opposition du client si elle est mineure, prévu dans le contrat (conditions climatologiques, quantité de participants, disponibilités du prestataire selon son activité artisanale, ou agricole, panne matérielle du prestataire...) et que le client en est informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite. Pour les modifications majeures, ou qui entraînent une hausse de prix de 8%, le client sera informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite sur les conséquences de la modification sur le prix du séjour, et lui permettre de donner son opinion et les conséquences d'une absence de réponse dans ce délai, il lui sera indiqué l'éventuelle prestation de remplacement, ainsi que son prix éventuel. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, Saint-Étienne Tourisme et Congrès rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17 du code du tourisme.

8. Retard / dépassement d'horaire

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le(s) bon(s) d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat. Tout retard pourra entraîner une modification de la durée et du contenu des prestations. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

9 – Pénalité de retard

Au-delà de 30 minutes de retard, le guide ne pourra reporter sa visite et la prestation sera facturée dans son intégralité. Cette pénalité sera rajoutée au montant de la facture. En fonction du retard du groupe, une surfacturation pourra être appliquée en fonction des visites.

10. Cession du contrat

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer Saint-Étienne de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. Saint-Étienne Tourisme et Congrès informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas

être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par Saint-Étienne Tourisme et Congrès du fait de la cession du contrat.

11. Responsabilités

Saint-Étienne Tourisme et Congrès est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté conformément aux termes de l'article R221-10 (informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire, à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage).

Saint-Étienne Tourisme ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe Saint-Étienne Tourisme et Congrès, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat Saint-Étienne Tourisme et Congrès remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

12. Assurance

Lors de votre réservation, Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée.

Dans les autres cas nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

13. Protection des données personnelles

Saint-Étienne Tourisme et Congrès est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription et son suivi, ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Avec votre accord express nous procéderons à l'envoi de newsletter, de promotions et mailing commerciaux (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication digitale ou en adressant un courriel à donneespersonnelles@saint-etiennetourisme.com, soit par

courrier à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ces données vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courriel à donneespersonnelles@saint-etiennetourisme.com soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, 16 avenue de la Libération 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité. Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

14. Propriété intellectuelle / photos / illustrations

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et / ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.saint-etienne-hors-cadre.fr causant un préjudice quelconque à Saint-Étienne Tourisme et Congrès ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

15. Archivage du contrat

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par Saint-Étienne Tourisme et Congrès pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation. Saint-Étienne Tourisme et Congrès archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

16. Réclamation / Litige

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Saint-Étienne Tourisme et Congrès par courriel : groupe@saint-etiennetourisme.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service commercial et à défaut de réponse satisfaisante du Service commercial dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Saint-Étienne pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Forme juridique : EPIC

N° Siret : 495 315 426 000 17

Code APE : 79902

Immatriculation Atout France : IM042100016

Garanties Financières : APST

15 avenue Carnot - 75017 Paris

Assurance MAIF, contrat

200 avenue Salvador Allende - 79018 Niort Cedex 9

N°3664912A

N°TVA intracommunautaire : FR89495315426

Siège administratif : Office de Tourisme de Saint-Étienne

Métropole, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne

Tél. 04 77 49 39 00

Tarifs non contractuels.